

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE LOIRE

Séance du 24 juin 2024

Nombre de
membres du
Bureau : 33

L'an deux mille vingt quatre,
Le vingt quatre juin,
A quatorze heures trente,
se sont réunis à Espace Les Foréziales - Montrond Les Bains, les membres du Bureau
du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente,
dûment convoqués le 18 juin 2024.

En exercice : 33
Présents : 20
Pouvoirs : 5
Votants : 25

OBJET

Approbation du
procès verbal du
bureau du 13 mai
2024

Présents :

Marie-Christine THIVANT, Présidente
Gérard BAROU, Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE,
Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Michel
GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Didier PONCET, Daniel
PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

Votes Pour : 25

Mandant : Xavier VILLARD

- Mandataire : Henri BONADA

Vote Contre : 0

Mandant : Gilles PERRONNET

- Mandataire : Thierry GOUBY

Abstention : 0

Mandant : Didier PICARD

- Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Béatrice FOURNEL

- Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Stéphane HEYRAUD

- Mandataire : Bernard SOUTRENON

Absents excusés :

Mme Annick FLACHER, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Nicolas CHARGUEROS, M. Sébastien
DESHAYES, M. Jean-Paul CAPITAN, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Séverine
REYNAUD, M. Pierre VERICEL, M. Xavier VILLARD, M. Gilles PERRONNET, M. Didier
PICARD, Mme Béatrice FOURNEL, M. Stéphane HEYRAUD.

Le secrétariat a été assuré par Didier PONCET.

DELIBERATION 2024_06_24_1B

DU BUREAU DU 24 JUIN 2024

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU BUREAU DU 13 MAI 2024

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante ;

Compte tenu la transmission du procès-verbal du Bureau syndical du 13 mai 2024 aux membres de l'assemblée le 18 juin 2024.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Bureau de bien vouloir :

Approuver le procès-verbal de la séance du Bureau syndical du 13 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance

Le 24 juin 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le .

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.